



Comité départemental de Rugby de l'Hérault

Maison Départemental des Sports
200 avenue du Père Soulas - 34 094 Montpellier Cedex

Sérignan le 14 décembre 2012

Procès-verbal de l'assemblée générale du 13 décembre 2012

Le jeudi 13 décembre 2012 à 19h15, les représentants des écoles de rugby et des clubs de l'Hérault se sont réunis à la salle Marius Castagné de Sérignan en assemblée générale financière et extraordinaire sur convocation du président du comité départemental, Gérard TUGAS.

Une feuille d'émargement, annexée au procès verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire est établie.

L'assemblée est présidée par Gérard TUGAS, président du comité départemental. Il est assisté par Myriam MONTAGNÉ, secrétaire de séance et Guy MOLVEAU.

Le président ouvre la séance et présente les points de l'ordre du jour à savoir :

- Assemblée générale financière
- Assemblée générale extraordinaire pour modification des statuts
- Les labellisations 2012
- Cotisation d'engagement par équipe
- Interventions d'Andrew Mehrstens et de Raoul Barrière
- Présentation du nouveau site internet du comité départemental

Dans un premier temps il adresse ses remerciements aux élus municipaux, au club de Sérignan ainsi qu'aux représentants du comité territorial.

Il remercie aussi Casal Sport pour leur soutien et partenariat.

Rapport de la commission de vérification des pouvoirs :

Nombre de clubs affiliés :	40
Représentants en voix :	320
Nombre de clubs présents :	34
Représentants en voix :	262 soit 81,87%

Le quorum étant atteint, tel qu'il est prévu dans les statuts du comité, l'assemblée peut valablement se tenir.

Le représentant M le Maire, le responsable de l'école de rugby et Guy MOLVEAU prennent la parole et remercient tous les participants de cette assemblée pour leur présence à Sérignan.

Assemblée générale financière

Alain MONAR, trésorier du comité départemental, prend la parole et informe l'assemblée des raisons d'organisation de cette assemblée financière qui est organisée pour la première fois de cette manière. En effet les comptes ne sont validés par le comité et le commissaire au compte qu'au mois de novembre de chaque année et par conséquent une présentation aux écoles au mois de juin était trop précoce.

Dans un second temps, Alain MONAR présente le détail du bilan 2012. (cf bilan annexé au présent document).

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Le président du comité propose un vote à main levée. Cette proposition est retenue à l'unanimité.

Le quitus est donné au trésorier à l'unanimité.

Guy MOLVEAU prend la parole afin d'apporter des précisions sur le non octroi de subventions fédérales (via les Comités Territoriaux) :

« 1/ Sur les aides à l'emploi des CRT : Guy MOLVEAU fait un bref rappel sur les conditions d'attribution de ces aides (80 000€ sur 4 ans, par emploi), qui ont été prélevées sur les bénéficiaires de la Coupe du Monde 2007. Il n'a jamais été dit au moment de l'octroi desdites aides qu'elles étaient pérennisées au-delà du 31 Décembre 2012. Chaque Comité employeur avait été parfaitement informé, au moment de la conclusion du contrat de travail, du dispositif mis en place.

2/ Sur les actions sécuritaires : Après le rappel des conditions d'attribution des aides fédérales (via les Comités Territoriaux) pour les actions sécurité, et de la situation négative du fonds dédié à l'assurance, il n'y aura pas pour la saison 2012-2013 d'aide fédérale pour financer les différentes actions sécuritaires menées dans les Comités. La fin de l'aide fédérale ne signifie pas l'arrêt de ces actions. C'est une obligation, et une nécessité, de continuer les différentes actions, qui seront exclusivement à la charge des Comités Départementaux et Territoriaux. »

Assemblée générale extraordinaire

Myriam MONTAGNE, secrétaire du comité départemental, prend la parole et présente les deux modifications proposées à savoir :

Article 6: Ordre du jour – Convocations – Compétences.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale est fixé par le Comité directeur.

L'Assemblée générale est convoquée par le Président du Comité départemental.

Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité directeur. En outre, elle se réunit chaque fois que sa convocation est demandée par le Comité directeur ou par le tiers des membres de l'Assemblée représentant le tiers des voix. En ce dernier cas, la réunion doit avoir lieu dans les 30 jours qui suivent le dépôt de la demande au secrétariat.

Pour toutes les Assemblées, les convocations doivent être adressées, par lettre ou par avis publié dans la presse, aux associations membres de l'Assemblée générale, au moins 15 jours avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée générale. La convocation doit indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale définit, oriente et contrôle la politique générale du Comité départemental

- Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité directeur et sur la situation morale et financière du Comité départemental.
- Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.
- Elle examine les vœux, questions et propositions qui lui sont soumis.

En cas de vote, les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les délibérations des Assemblées sont consignées par le secrétaire et signées par le Président et le Secrétaire général du Comité départemental.

Les procès-verbaux de l'Assemblée générale et les rapports financiers sont communiqués au Comité Territorial dont il dépend, à la F.F.R ainsi qu'aux associations du Comité départemental.

Les votes de l'Assemblée générale portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

Art 6 al 4 : nouvelle version

Pour toutes les Assemblées, les convocations doivent être adressées, par lettre **par tout moyen de communication**, aux associations membres de l'Assemblée générale, au moins 15 jours avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée générale. La convocation doit indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Article 14: Bureau du Comité départemental.

Après l'élection du Président par l'Assemblée générale, le Comité directeur, sur proposition du Président du Comité départemental, élit en son sein, un bureau qui comprend 7 membres dont le Président, 2 vice-président (1 représentant les secteurs 1 et 2 et un représentant les secteurs 3 et 4), un Secrétaire général et son secrétaire adjoint, le Trésorier général et son trésorier adjoint.

Art 14 : nouvelle version

Après l'élection du Président par l'Assemblée générale, le Comité directeur, sur proposition du Président du Comité départemental, élit en son sein, un bureau qui comprend **au moins** : le Président, **1 président délégué**, des vice-président, un Secrétaire général et son secrétaire adjoint, le Trésorier général et son trésorier adjoint.

Le président du comité propose un vote à main levée. Cette proposition est retenue à l'unanimité. Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

Avant d'aborder le point suivant de l'ordre du jour, Guy MOLVEAU souhaite apporter à l'ensemble des participants à l'AG, suite au courrier adressé par un dirigeant de l'école de Rugby de FRONTIGNAN, les précisions suivantes, afin d'éviter tous propos malveillants envers les dirigeants du CD 34 de l'époque :

« Effectivement, au cours de l'année 2004, le Comité Départemental de l'Hérault s'est trouvé en sérieuses difficultés financières, qui a conduit la Trésorerie du Comité du LANGUEDOC à procéder à l'examen approfondi des comptes du CD 34, et vérifier tous les mouvements bancaires, factures, virements, dépenses. Résultat : Le CD 34 avait beaucoup trop dépensé. Mais ces dépenses avaient toutes été faites au service et seul bénéfice du CD 34 et du Rugby. Aucune malversation ni détournement de fonds n'ont été révélés. En outre, le Trésorier avait même injecté de l'argent personnel envers le CD 34 pour honorer des factures impayées. Bien évidemment, cette avance lui a été restituée.

La situation financière du CD 34 a été remise à flot, grâce au soutien financier du Comité du LANGUEDOC et d'HERAULT Sports.

Voilà, sous la censure de Catherine DEVAUTOUR, d'Alain MONAR et des membres du Comité Directeur du CD 34 durant les mandats 2004 – 2012 – qui ont parfaitement redressé la situation financière de votre CD- je tenais à rétablir quelque peu la réalité des faits, afin de ne pas salir l'action de grands et honorables serviteurs du Rugby Languedocien. »

Labellisations :

La remise des diplômes aux écoles labellisées : ASBH, Pic St Loup et les rives d'orb est effectuée par Guy MOLVEAU.

Gérard TUGAS quant à lui précise que 70 % des écoles du département sont labellisées.

Cotisation d'engagement par équipe :

Francis BONNET indique que 253 équipes sont engagées sur la deuxième phase soit au 1^{er} janvier 2013. Comme évoqué lors de la dernière réunion des écoles, une cotisation de 10 euros par équipe engagée sera demandée à chaque école.

Il présente le dispositif qui sera mis en place à savoir un nombre de points de départ de 100 auxquels se rajouteront des « bonus » ou « malus » liés à l'exemplarité ou pas de l'école (ex : participation à l'ORC, tenue des feuilles de match, désistement sur les plateaux, terrains non tracés...)

En fin d'année, les écoles ayant participé au challenge de verront attribuer une dotation supplémentaire en matériel.

Ce challenge portera le nom de « Casal sport » ces derniers faisant un abondement aux cotisations versées par les écoles.

Philippe PONTIER prend la parole et rappelle le partenariat qui le lie au comité territorial pour 4 ans.

Il précise aussi, que le buffet dinatoire qui se tiendra à l'issue de la séance est offert par Casal sport.

Intervention d'Andrew MEHRTENS : le rugby des jeunes en Nouvelle Zélande

Présentation du nouveau site internet du comité départemental

Patrick MOISSONIER et l'ensemble de la commission font la présentation du site et de la plaquette de diffusion.

Intervention de Raoul BARRIERE : les fondamentaux de la pédagogie

Au terme des derniers échange le président adresse en son nom et au nom de l'ensemble des élus du comité ses remerciements à l'assistance.

L'ordre du jour est épuisé.

L'assemblée générale est clôturée à 21h40 par Gérard TUGAS.

Site internet : <http://www.cd34-rugby.com/index.php>

Email: D34A@ffr.fr

Il est dressé un procès verbal de la réunion, signé par le président de séance et la secrétaire de séance.

Sérignan le 13 décembre 2012

Le Président

le secrétaire de séance

Gérard TUGAS

Myriam MONTAGNÉ